

// Public concerné :

Masseur-Kinésithérapeute, audioprothésiste, opticien lunetier, diététicien, ergothérapeute, infirmier, manipulateur d'électroradiologie médicale, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie, psychomotricien, technicien de laboratoire d'analyse de biologie médicale.

// Modalités des épreuves :

Pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le diplôme de cadre de santé, les candidats doivent :

1. Être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées ci-dessus.
2. Avoir exercé pendant au moins quatre années l'une des professions mentionnées ci-dessus.
3. Avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées par chaque institut sous le contrôle du Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales.

Ces épreuves comportent :

1. Une épreuve d'admissibilité, écrite d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire et social.
2. Une épreuve d'admission à partir d'un dossier composé :
 - A) D'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes,
 - B) D'une présentation personnalisée portant sur :
 - Son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations.
 - Ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Cette épreuve, notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury .../... comporte, outre l'examen du dossier, un exposé de dix minutes au cours duquel le candidat présente le dossier, et un entretien de vingt minutes.

L'évaluation de cette épreuve porte sur : le dossier, l'exposé et l'entretien.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20. Le jury, réuni en formation plénière, dresse la liste des candidats admis, ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistement.

OUVERT A TOUTE
PROFESSION
PARAMEDICALE

Cycle préparatoire aux
épreuves de sélection à
l'entrée en IFCS
2024-2025



Ne pas jeter sur la voie publique.

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE
DU CHU DE REIMS
45 rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX



Deux sessions proposées

SESSION DE PRÉPARATION GÉNÉRALE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION :

Préparation aux épreuves écrites et orales

// Actualiser les connaissances dans les domaines sanitaire et social

// Renforcer la culture professionnelle

// Aider à la valorisation du parcours professionnel

// Améliorer les méthodes et entraînements à la communication écrite et orale

SESSION DE PRÉPARATION SPÉCIFIQUE A L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Réservée aux candidats admissibles
(pré-inscription possible)

// Affirmer ses capacités d'expression orale

// Structurer un exposé oral dans un temps imparti

// Appréhender et gérer le stress et les émotions inhérents à l'épreuve orale

// Aider à l'élaboration du projet professionnel



Organisation

Possibilité de s'inscrire, soit à la session de préparation générale, soit à la session de préparatoire spécifique à l'épreuve d'admission, soit aux deux sessions.

(sous réserve d'un nombre suffisant de participants)

// SESSION DE PRÉPARATION GÉNÉRALE :

20 jours répartis en 4 semaines de 35 heures, de novembre 2024 à février 2025

Coût : 3240 € /stagiaire

// SESSION PRÉPARATOIRE SPÉCIFIQUE A L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

2 jours en avril 2025

Coût : 350 € /stagiaire



Dates

// SESSION DE PRÉPARATION GÉNÉRALE :

Semaine 1 : 04 au 08 novembre 2024

Semaine 2 : 09 au 13 décembre 2024

Semaine 3 : 13 au 17 janvier 2025

Semaine 4 : 03 au 07 février 2025

// SESSION PRÉPARATOIRE SPÉCIFIQUE A L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Les 01 et 02 avril 2025



Modalités d'inscription

POUR LES DEUX SESSIONS, NOUS FAIRE PARVENIR :

// La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie

// Une attestation de prise en charge financière des formations ou un engagement sur l'honneur de régler les frais de scolarité

// 2 photos d'identité

Le dossier d'inscription doit parvenir avant le :

30 octobre 2024

à l'adresse suivante :

Institut de Formation des Cadres de Santé

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

45 rue Cognacq-Jay

51092 REIMS Cedex

ifcssecret@chu-reims.fr

03.10.73.67.05

03.26.83.28.50



L'Institut



Institut de Formation des Cadres de Santé

Institut Régional de Formation

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

ifcssecret@chu-reims.fr

03.10.73.67.05

03.26.83.28.50